

Bangladesh: identification des autochtones

Avec ses 120 millions d'habitants, le Bangladesh est l'un des huit pays les plus peuplés au monde. La population autochtone représente 1,08 % de la population totale.

Les différents peuples autochtones du Bangladesh sont tantôt appelés *pahari* (peuple des collines), *jumma* (terme lié à la pratique traditionnelle du jhum/jum ou culture itinérante), *adivasi* (autochtone), *upajati* ou peuple tribal.

Certains textes de lois utilisent indifféremment les expressions «peuples autochtones des collines» et «tribus autochtones».

Auparavant, le gouvernement bangladais employait les termes «tribu» ou «peuples tribaux» plutôt que les «*adivasi*» ou les «autochtones», qui sont les termes préférés par les groupes indigènes eux-mêmes.

Cependant, dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté publié en 2005 («PRSP-I»), les termes «*adivasi* / minorité ethnique» étaient employés tandis que dans le PRSP- II, plus récent, les expressions «peuple autochtone» et «communauté autochtone» sont toutes deux employées, faisant sans doute écho à l'emploi plus fréquent de ces termes dans les médias et la société civile bangladaise.

En 1972, le Bangladesh a ratifié la convention 107 relative aux populations aborigènes et tribales adoptée par l'OIT en 1957, et qui traite d'un certain nombre de questions concernant les droits fondamentaux de ces populations, les droits sur les terres, l'emploi, la formation professionnelle, la santé, ...etc.

La Constitution bangladaise ne reconnaît pas l'existence de peuples autochtones et les classe dans la catégorie commune des «groupes de citoyens arriérés».

Selon diverses études, le nombre de peuples autochtones distincts établis au Bangladesh varie de 12 à 46. Cette incertitude tient notamment au fait qu'une communauté peut être appelée de différentes manières, que l'orthographe du nom de ces communautés peut varier, que certains sous-groupes sont parfois répertoriés comme des groupes à part entière et que le nombre de groupes qui se qualifient eux-mêmes d'autochtones est en augmentation.

Raja Devasish Roy, The ILO Convention on Indigenous and tribal Populations, 1957 and the Laws of Bangladesh: A Comparative Review, à paraître; Loi de finances, loi de 1900 de Chittagong Hill Tracts (CHT). Étude de cas réalisée par Chonchuirinmayo Luithui.

Source : Les droits des peuples autochtones et tribaux dans la pratique, Un guide de l'OIT, 2009